

Cayenne, le 23 juillet 2018



Compte rendu de
Réunion

Réunion de la commission de suivi environnemental du SPPPI

Date et lieu 19 juin 2018 – mairie de Kourou
Diffusion publique

PARTICIPANTS

Les participants ont été invités à la réunion par courrier de la DEAL du 5 juin 2018 en annexe 1.

La réunion est présidée par Didier RENARD, directeur adjoint de la DEAL (message de la préfecture du 15 juin 2018 donnant délégation à la DEAL).

Collège « services de l'Etat » :

Etaient présents : M. RENARD (DEAL), M. GOURDIN (DEAL), M. DELORGE (DEAL), M. JOLY (DEAL), M. BRELIVET (ARS), M. TABARD (ARS), M. KLING (DIECCTE), Cne GALLIOT (SDIS), LCL POLINACCI (EMIZ), M. ROUSTAN (forces armées de Guyane),

Etait absent : Cne WALTZER (gendarmerie)

Collège « Elus » :

Etaient présents : M. BRIOLIN (CCDS), Mme BILLARD (CCDS), M. MALAGANNE (mairie de Kourou), Mme LEGENDRY (mairie de Kourou)

Etaient absents excusés : M. PATIENT (sénateur), M. ADAM (député)

Etaient absents : M. Antoine KARAM (sénateur), M. Gabriel SERVILLE (député), Mme SIRDIER (CTG), M. COSSET (mairie de Sinnamary)

Collège « personnes qualifiées » :

Etaient présents : M. GIRAULT (GNE), M. KELLE (WWF), M. BROSSARD (IRD), Mme RAFFESTIN (Institut Pasteur), M. JET (ONF), M. RHONE (office de l'eau), M. CHOW-TOUN (office de l'eau), M. GATINEAU (ORA), M. VALBONESI (ORA), Mme VERNEYRE (BRGM), Mme GIRAULT (comité de l'eau et de la biodiversité)

Etaient absents excusés : M. BREVIGNON (Météo France), M. EYNAUD (SAMU)

Etaient absents : M. JEANNE (GEPOG), M. KARAM (CRPMEM), Mme CORLET (conservatoire du littoral)

Collège « entreprises et organismes industriels » :

Etaient présents : Mme BESKOW (ESA), M. TOMIAK (CNES), Mme RICHARD (CNES), M. DELOR (CNES), Mme LOSADA (CNES), M. GERARD (Arianespace), M. VEILLEUR (Arianespace), M. OLIVO (ArianeGroup), M. JEAN LOUIS (Air Liquide Spatial Guyane), M. DACUNZO (Europropulsion et REGULUS), M. COLLIN (Europropulsion), Mme CROUZET (REGULUS), M. LE GALL (REGULUS),

M. BAVARDAY (EDF), M. MOURGUET (ENDEL), M. CHRETIEN (ENDEL)

Etaient absents : M. CUYSSOT (CCI), le représentant de la chambre des métiers, M. SELGI (SARA)

Invités :

Etaient présents : M. VIGOUROUX (HYDRECO), M. MONCHAUX (HYDRECO)

Etait absent excusé : M. JASMIN (CNES/CHSCT)

Feuille d'émargement en annexe 2

ORDRE DU JOUR

- Échanges sur le suivi environnemental du centre spatial (CSG) :
 - Vision de la DEAL sur les plans de mesure environnement (PME)
 - Présentations des industriels du CSG : PME et indicateurs biologiques (faune aquatique et abeilles melipones), les rejets au CSG
- Tierce-expertise des études de risque sanitaire (ERS) du CSG
- Présentation des systèmes de surveillance sanitaire en Guyane
- ~~Rôle de Météo France en cas de pollution atmosphérique~~ (*supprimé suite à un empêchement de Météo France*)
- Ancienne décharge de Kourou : réponse aux préoccupations concernant cette décharge
- Expertise du BRGM sur la pollution au plomb sur le site d'ENDEL
- Questions diverses

RELEVÉ DE DÉCISIONS - ACTIONS

- lancer la tierce-expertise des ERS du CSG
- publier les PME sur le site internet de la DEAL dans la partie dédiée au SPPPI
- dans la mesure du possible, transmettre les présentations à l'ensemble des membres en amont des réunions
- faire un état des lieux des mesures d'information du public lors des lancements et si besoin rechercher des axes d'amélioration

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

- M. RENARD introduit la réunion et M. DELORGE présente l'ordre du jour.
- M. DELORGE présente la vision de la DEAL sur les plans de mesure environnement (PME) mis en œuvre par le CNES. (cf. annexe 3)

Chaque événement de brûlage de propergol (ou de combustion de kérosène concernant Soyouz) fait l'objet d'un PME, à l'exception des brûlages de déchets pyrotechniques opérés par REGULUS pour lesquels les quantités sont moindres. Pour le brûlage de propergol, l'objectif de ces PME est de caractériser les retombées en alumine et en acide chlorhydrique, d'une part à l'aide d'une modélisation (outil SARRIM) et d'autre part avec le déploiement de station de mesures (bacs à eaux et appareils de prélèvement d'air). Un état des lieux de ces événements dont a connaissance la DEAL est présenté depuis 2010. Il est mis en exergue un retard important concernant la transmission de ces PME, lequel est partiellement imputable à un travail d'amélioration de leur lisibilité enclenché entre le CNES et la DEAL de 2016 à 2017.



présentation en annexe 3

Ces PME vont être publiés sur le site internet de la DEAL dans la partie réservée au SPPPI.

M. DELORGE indique que diverses questions et remarques sont soulevées au sujet de ces événements ou à la lecture de ces PME :

- comment la population peut-elle avoir une lecture historique de ces événements ?
- l'outil de modélisation du nuage SARRIM surestime les concentrations en polluants par rapport aux mesures de terrain (un facteur de 400 est évoqué dans un PME)
- connaît-on taille des particules d'alumine ? y a-t-il un risque d'émission de particules fines ?
- la diminution du nombre d'appareils de prélèvement d'air mobiles déployés sur le terrain : il y en avait 5 avant 2012 contre seulement 3 dans le dernier PME présenté ; 1 a brûlé en 2012 lors de l'essai ARTA5, qu'en-est-il de l'autre ;
- le problème de dimensionnement des bacs à eau qui paraît insuffisant (ils débordent en cas de fortes pluies) qui a été constaté sur 3 vols Ariane depuis 2010 et qui a été soulevé lors d'une inspection de la DEAL ;
- le problème de la fiabilité des prévisions météo – parfois le sens du vent évolue rapidement avec pour conséquence que les bacs à eau ne sont pas positionnés de façon optimale dans la direction du nuage (constaté lors du dernier essai ARTA6 et sur 3 vols Ariane depuis 2010)

- Mme RICHARD rebondit sur ces remarques en apportant les éléments de réponse suivants.

Le CNES se propose de faire une synthèse de l'ensemble des plans de mesure environnement de manière à mieux orienter les futurs PME pour Ariane 6. Ce travail qui est en cours devrait aboutir en fin d'année ou début d'année prochaine.

Concernant le logiciel SARRIM, elle indique qu'il s'agit d'un logiciel très utile pour positionner les analyseurs.

Concernant la perte des appareils de prélèvements d'air mobile (réseau CODEX), elle indique qu'effectivement 2 accidents se sont produits : le premier a brûlé lors d'un essai au BEAP et un

deuxième installé pour un lancement Vega a brûlé lors d'un incendie.

Concernant le dimensionnement des bacs à eau, un travail a été lancé pour augmenter le volume des bacs à eau et des échanges sont en cours avec l'Institut Pasteur.

Concernant l'interrogation sur l'émission de particules fines, il est précisé que le CNES a financé, en partenariat avec l'université de Guyane, une « Chaire d'excellence », dont le travail tendrait à démontrer que les particules fines seraient totalement dissoutes dans le nuage d'acide chlorhydrique. Il s'agit de données de recherches qui ne sont pas encore publiées.

- Mme LOSADA entame la présentation des PME sur les activités de vols du centre spatial (pages 2 à 6 de la présentation en [annexe 4](#)), en indiquant que sa présentation sera succincte pour éviter les redondances.

Mme LOSADA précise que pour les opérations de lancement Ariane et Vega, par rapport aux tonnages de propergol mentionnés dans la présentation précédente de M. DELORGE, le nuage va se stabiliser à une hauteur de 1km à 1,5 km avant de retomber au sol, et que ce n'est pas l'intégralité des produits de combustion qui retombe au sol mais seulement une partie.



[présentation en annexe 4](#)

Mme LOSADA présente les mesures d'information au public – populations riveraines et autres – dans le cas d'une situation nominale au lancement ainsi qu'en cas de situation accidentelle (page 5 de la présentation en [annexe 4](#))

- M. MONCHAUX (HYDRECO) présente l'étude sur la faune aquatique.

Pour mesurer l'impact d'Ariane et Vega, le suivi des poissons s'effectue sur 3 stations - Malmanoury, Karouabo et la crique des Pères – avec des prélèvements 2 fois par an.



M. MONCHAUX présente les résultats de la campagne de 2017 et les met en perspective par rapport aux années précédentes. Il n'est constaté aucune dégradation de la faune aquatique et les prélèvements effectués ne mettent pas en évidence une contamination à l'aluminium.

[présentation en annexe 5](#)

Pour mesurer l'impact de Soyouz, le suivi s'effectue sur la station Paracou.

M. MONCHAUX met en évidence un grand manque de connaissances sur les habitudes alimentaires de cette population de poissons, ce qui a d'emblée pour conséquence que les résultats sont difficilement interprétables. Par ailleurs il pointe l'éloignement de cette station par rapport à la zone de lancement SOYOUZ, et propose la création d'une nouvelle station plus proche du site de lancement.

*** A noter qu'en raison d'un problème technique apparu à la page 7/28 de la présentation (document trop volumineux pour l'ordinateur mis à disposition par la mairie de Kourou), les pages suivantes n'ont pas pu être projetées, et par conséquent la qualité de la présentation de M. MONCHAUX a été fortement atténuée. Un support de présentation allégé au format pdf avait été transmis la veille à M. DELORGE qui hélas ne l'a pas apporté avec lui en séance.

Le président a alors précisé que cette présentation sera diffusée à l'ensemble des membres, qui pourront faire part de leurs remarques éventuelles hors réunion. ***

- M. RHONE (office de l'eau) interroge sur plusieurs points suite à cette présentation :
 - les stations sont-elles ou pas sous l'influence des panaches ? il doit s'agir d'une information vérifiable assez facilement
 - le suivi est réalisé sur des criques, ne serait-il pas plus pertinent de réaliser le suivi sur des milieux stagnants ; et est-ce que de tels milieux sont présents aux abords des pas de tir ? La réalisation de mesures sur des milieux lotiques concernant des rejets extrêmement ponctuels dans le temps peut expliquer la non présence des contaminants recherchés qui sont entraînés par dérive vers les milieux plus en aval.
 - quelle est la nature des rejets dans les criques ?
- Mme RICHARD (CNES) précise que pour la dernière question, ce point sera abordé dans la présentation relative aux rejets du CSG. Toutefois, on peut déjà dire que concernant les rejets aqueux il n'y a pas de rejets directs ; ce qui peut affecter éventuellement ces milieux ce sont les lancements, pour lesquels on connaît la direction des produits de combustion, qui subissent l'effet des vents dominants provenant du Nord Est.

La Paracou est la crique permettant le suivi des retombées des vols SOYUZ sur le milieu aquatique. Cette crique étant en limite d'impact des retombées, HYDRECO suggère de définir un nouveau site de suivi. Or la connaissance actuelle du milieu ne permet pas de choisir un autre site.

Concernant les milieux marécageux, ils sont localisés au Nord du centre spatial et il n'y a pas ce type de milieu dans les parties concernées par les retombées des produits de combustion.

- M. KELLE (WWF) indique que la présentation d'HYDRECO a été très compliquée à suivre et qu'il conviendra à l'avenir de recevoir les présentations en amont des réunions. Il constate qu'un certain nombre de conclusions sont proposées mais qu'il reste difficile de mesurer le recul scientifique qui permet d'y aboutir. Ces travaux ont-ils déjà été soumis à des revues scientifiques avec des lectures d'experts permettant de conforter ces propositions de conclusions ? Par ailleurs, les 2 prélèvements par an sont-ils effectués en période de lancement de fusées ?
- M. VIGOUROUX (directeur de HYDRECO) apprécie cette remarque. Il indique qu'il ne s'agit pour l'instant que de rapports envoyés au niveau du centre spatial, mais qu'il existe selon lui assez de recul pour aboutir à une publication scientifique. Il s'agit d'ailleurs d'une recommandation qu'il souhaite faire au CSG.

Par ailleurs, il précise qu'il existe un indice poisson qui n'est actuellement pas mis en place sur le CSG. S'il était mis en place, cela permettrait de comparer les résultats avec d'autres stations de la Guyane et cela pourrait justement conforter la publication d'un article.

Concernant les 2 prélèvements par an, ils ne prennent pas en compte les calendriers de lancement et sont basés uniquement sur le critère « saison des pluies » ou « saison sèche » pour pouvoir bénéficier d'un effet aléatoire du climat. Les prélèvements sont toujours effectués à la même période à 2 ou 3 semaines près, et il est fort possible qu'un ou plusieurs lancement(s) ai(en)t été(s) effectué(s) sur ces périodes.

- M. KELLE (WWF) : quel est le recul que vous avez sur ces prélèvements ?
- M. VIGOUROUX (HYDRECO) : ils sont effectués depuis 2007
- M. KELLE (WWF) : avez-vous une base de données avec un lancement juste en amont du prélèvement ? avez-vous réfléchi à l'intérêt d'un comparatif par rapport aux périodes de lancement ?
- M. VIGOUROUX (HYDRECO) : effectivement sur la base de données dont on dispose, on a certainement quelques points avec des lancements réalisés quelques dizaines de jour avant.

- Mme RICHARD (CNES) précise que l'idée de ces indicateurs biologiques est une façon de s'affranchir des mesures physico-chimiques qui donnent déjà une image ponctuelle de la pollution qui peut se produire sur le milieu.
- Mme LOSADA (CNES) poursuit sur la présentation sur la partie concernant le suivi d'un nouvel indicateur biologique : les abeilles mélipones (cf. pages 8 à 10 de la présentation en [annexe 4](#)).

**** Le CNES avait prévu la projection d'un film sur les abeilles mélipones, cependant l'ordinateur mis à disposition par la mairie de Kourou ne disposant pas de sortie audio, le film n'a pas pu être projeté. ****

Mme LOSADA indique que cette étude sur les abeilles a été menée en partenariat avec le bureau d'étude NBC et l'entomologiste spécialiste Jean-Philippe Champenois. Son objectif est de pouvoir apprécier l'impact des lancements sur la qualité de l'air. Elle a débuté en 2016, avec le choix de 3 sites pour implanter les ruches d'abeilles. En 2017, elle a été élargie à l'ensemble du CSG avec 8 sites.

Des analyses ont été effectuées sur le miel et montrent qu'il n'y a aucun risque sanitaire, que ce miel peut être consommé par les adultes et les enfants.

Des caméras « gopro » ont été placées à l'intérieur et à l'extérieur de la ruche implantée à proximité du pas de tir d'Ariane 5 afin d'observer leur comportement pendant un lancement. Les abeilles ont continué leur activité sans être perturbées par le lancement.

- Mme LOSADA poursuit la présentation avec les perspectives d'évolution des PME (page 11 de la présentation en [annexe 4](#)). Elle indique qu'un travail avec l'ensemble des partenaires est en cours pour pouvoir proposer un PME remis à neuf à l'horizon du projet Ariane 6.
- M. RHONE (office de l'eau) demande si les résultats d'analyses effectués sur le miel sont disponibles et accessibles. De quelle consommation parle-t-on (fréquence et quantité ingérées) ? Par ailleurs, quand on parle d'enfant, quelles tranches d'âges sont concernées ?
- Mme LOSADA (CNES) indique qu'une action de communication sur les résultats de la campagne 2017 est prévue pour la fin de l'année 2018.
- M. CHOW-TOUN (office de l'eau) demande s'il est par ailleurs possible d'avoir accès aux résultats du réseau CODEX.
- Mme RICHARD (CNES) indique qu'en cas de détection de gaz sur le réseau CODEX, ces informations sont disponibles au sein des PME.
- Mme GIRAULT (comité de l'eau et de la biodiversité) intervient pour s'étonner qu'à aucun moment l'observatoire régional de l'air (ORA) n'ait été citée dans cette étude portant sur la qualité de l'air. Elle interroge donc : l'ORA a-t-elle été associée à cette étude ?
- M. GATINEAU (ORA) intervient pour préciser que l'ORA n'a effectivement pas été associée à cette étude.¹

¹ Le CNES précise en dehors de la réunion que le CNES et NBC sont à l'initiative de l'étude de la bio surveillance de la qualité de l'air au CSG. En revanche, il est à retenir que le CNES s'est rapproché de l'ORA pour mener une étude comparative de leurs mesures respectives ; ce travail est en cours de mise en place.

Mme PANECHOU-PULCHERIE précise par ailleurs que l'ORA de Guyane est devenu ATMO GUYANE.

- M. GIRAULT (fédération GNE) demande s'il est prévu de faire un suivi de l'évolution de la végétation par rapport à la fermeture des savanes, question déjà posée lors de la dernière réunion du SPPPI. Et par rapport à la problématique des plantes exotiques envahissantes, quel est le suivi qui est prévu ?
- Mme RICHARD (CNES) indique que dans le cadre des mesures compensatoires du projet Ariane 6, définies notamment au travers de l'arrêté de dérogation, le GEPOG a été sollicité pour intervenir sur l'action d'éradication des espèces envahissantes présentées au CSG. Cette action s'inscrit dans le consortium des mesures à réaliser pour l'application de la séquence ERC (éviter-réduire-compenser) du projet comme le plan de gestion de la savane des pères.

Concernant la fermeture des savanes, Mme RICHARD indique qu'il est effectivement connu que les savanes se referment. Le pâturage est une façon de favoriser les savanes qui pourrait être mise en œuvre.

**** Le président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour et de revenir aux éventuelles questions diverses en fin de réunion. ****

- M. DELORGE présente le travail réalisé suite à la demande de tierce-expertise des ERS du centre spatial formulée par l'ARS au cours de la réunion du conseil d'orientation du SPPPI.

Un comité de pilotage a été constitué pour rédiger le cahier des charges et réaliser des devis auprès de 3 bureaux d'étude. Le comité de pilotage a estimé que la meilleure offre est celle de BURGEAP GINGER.



présentation en annexe 6

Ainsi pour lancer l'étude il ne reste plus qu'à régler la question du financement. M. DELORGE indique que côté Etat, le ministère de la transition écologique et solidaire envisage un avis favorable sous condition d'un cofinancement exploitant. Il laisse donc la parole aux exploitants concernant les possibilités de cofinancement.

**** M. GOURDIN (DEAL) fait circuler à l'ensemble des membres une pochette contenant les 3 offres des bureaux d'étude pour commentaires ou questions éventuelles.*

*Le président demande si les exploitants souhaitent prendre la parole. Personne ne se manifestant, le président demande s'il est possible de préciser quels sont les exploitants concernés. ****

- M. DELORGE indique que les principaux contributeurs identifiés sont le CNES et Arianespace.
- M. GERARD (Arianespace) indique qu'il y a 5 exploitants sur la base de lancement et qu'il convient de voir qui est impacté par cette étude. Il interroge par ailleurs sur le montant de cette étude.
- M. RENARD (DEAL) indique que l'ordre de grandeur de cette étude est de 55000€ et qu'une participation totale des exploitants de l'ordre de 40 % serait bien vue, de façon à ce que l'État reste majoritaire pour éviter justement que les exploitants soient juge et partie.
- M. GERARD (Arianespace) propose d'étudier la question avec les exploitants en dehors de la réunion d'aujourd'hui afin d'arrêter une position.

**** Le président indique que la décision qui aura été prise sur le cofinancement sera diffusée à l'ensemble des membres du SPPPI. ****

2 Après la réunion et à l'issue d'échanges entre Arianespace et la DEAL, il a été convenu que Arianespace participait financièrement à hauteur de 40 % et que la DEAL prenait en charge les 60 % restants.

- M. BRIOLIN (CCDS) demande sous quel délai est prévu ce retour d'étude.
- M. GOURDIN (DEAL) précise que le délai prévu par le bureau d'étude BURGEAP GINGER est de 6 mois. Il ajoute que BURGEAP GINGER propose également dans le cadre de son offre une enquête de terrain auprès des populations sur les communes de Sinnamary et de Kourou, ce qui présente un intérêt par rapport à une tierce-expertise classique. Il s'agit d'un forfait de 100 enquêtes.
- M. BRIOLIN (CCDS) demande si Iracoubo est compris dans le périmètre de cette étude.
- M. RENARD (DEAL) précise qu'Iracoubo ne fait a priori pas partie de la population exposée. A ce titre, il souligne que les compétences du SPPPI autour du centre spatial guyanais s'arrêtent justement sur les deux communes de Sinnamary et de Kourou.
- M. BRIOLIN (CCDS) insiste pour avoir confirmation que les populations d'Iracoubo ne font pas partie des retombées éventuelles d'Ariane.
- M. RENARD (DEAL) confirme que c'est effectivement de cette manière que le SPPPI a été construit.

*** La parole est donnée à l'ARS pour le point suivant concernant les systèmes de veille sanitaire en Guyane, à la suite des nombreuses interrogations. ***

- M. TABARD (ARS) présente les systèmes de veille sanitaire en Guyane, ceci en réponse aux nombreuses interrogations qui avaient eu lieu lors de la précédente réunion sur le suivi sanitaire effectué par l'ARS.



présentation en annexe 7

*** Personne n'a de réaction ou de question à la suite de cette présentation.

Le président rappelle que l'intervention de Météo France pour le point suivant prévu à l'ordre du jour est annulé.

La parole est donnée à la CCDS pour le point concernant l'ancienne décharge de Kourou. Il est rappelé des inquiétudes au sujet de cette décharge avaient été évoquées lors de la dernière réunion, notamment certains riverains avaient constaté des départs de feu. ***

- Mme BILLARD (CCDS) présente le suivi et le programme de réhabilitation de l'ancienne décharge de Kourou.



présentation en annexe 8

- M. RENARD (DEAL) précise que l'activité de stockage des déchets verts est une activité qui relève normalement de la nomenclature des ICPE et qu'il s'agit d'un point qui sera à clarifier avec la DEAL dans les prochains mois.
- Mme LOSADA (CNES) demande si des mesures de la qualité de l'air ont été envisagées suite au brûlage qui a été évoqué.
- Mme BILLARD (CCDS) précise que des analyses n'ont pas été effectuées suite au brûlage. Mais des analyses de dégagement de biogaz ont été réalisées.

*** Etant donné qu'il n'y a pas de question complémentaire, le président indique qu'il considère que ces éléments répondent aux interrogations de la fois précédente.

La parole est donnée au BRGM pour le point suivant de l'ordre du jour. ***

- Mme VERNEYRE (BRGM) présente l'expertise du BRGM sur la pollution au plomb détectée dans les eaux souterraines sur le site d'ENDEL Pariacabo qui avait été présentée lors de la dernière réunion.

Des prélèvements ont été effectués et analysés par 3 laboratoires différents (APAVE, Institut Pasteur et CARSO). Des dépassements ont été détectés sur PZ1 et PZ2 mais sans commune mesure avec ce qui a été mesuré précédemment.



présentation en annexe 9

Les sources de pollutions potentielles peuvent être multiples : casse, usine de fabrication de peinture, de structures métalliques. Il n'y a pas de possibilité de déterminer le sens de circulation des eaux souterraines.

- M. CHRETIEN (ENDEL) demande s'il peut y avoir éventuellement une communication entre les eaux de surface et les eaux souterraines.
- Mme VERNEYRE (BRGM) indique qu'il y a tellement de sources autour du site que le problème est assez complexe. Vraisemblablement il s'agit de pollutions ponctuelles qui font des pics.

*** Le président revient sur le point de l'ordre du jour concernant le suivi environnemental du centre spatial guyanais. En effet, il était prévu des présentations concernant les rejets des différents industriels au CSG. ***

- Mme RICHARD (CNES), M. VEILLEUR (Arianespace), M JEAN LOUIS (AirLiquide) et M. LE GALL (REGULUS) présentent les rejets au CSG des installations dont ils ont, chacun en ce qui les concerne, la responsabilité.



présentation CNES en annexe 10

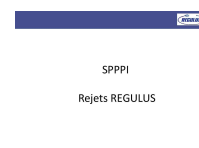


présentation Air Liquide en annexe 11

- M. COLLIN (EUROPROPULSION) indique que les installations d'EUROPROPULSION ne génèrent pas de rejets aqueux et que les seuls rejets atmosphériques sont ceux des groupes électrogènes fonctionnant au gasoil.



présentation Arianespace en annexe 12



présentation REGULUS en annexe 13

- M. KELLE (WWF) interroge à la suite de ces présentations :
 - un endroit est-il particulièrement désigné pour ces rejets ?
 - quel est le suivi sur la durée en cas d'impact éventuel ?
 - de quel recul dispose-t-on sur les seuils, par exemple de 5 mg/l pour l'aluminium ?
 - le centre spatial échange-t-il avec l'étranger, par exemple Cap Canaveral, et y a-t-il un retour d'expérience à tirer ?
 - dans quelle mesure un comité scientifique, tel que celui du barrage de Petit-Saut, est-il mobilisé sur le centre spatial ?

- M. RENARD (DEAL) indique qu’il s’agit d’ICPE SEVESO. A ce titre les meilleurs techniques disponibles issues de normes européennes – les BREF - sont mises en œuvre
- M. DELORGE (DEAL) ajoute qu’un arrêté ministériel (*arrêté du 02/02/1998*) fixe certains seuils de rejet, par exemple celui de 5 mg/l sur l’aluminium.
- M. MALAGANNE (mairie de Kourou), dans le cadre des questions diverses, demande qu’un focus soit réalisé sur le port de Pariacabo pour la prochaine réunion de SPPPI. Par ailleurs il interroge sur l’information des populations de Kourou et Sinnamary qui est réalisée par rapport aux lancements, et demande que des progrès soient réalisés.
- M. CHOW-TOUN (office de l’eau) revient sur les présentations concernant les rejets du centre spatial. Il indique que cela laisse l’impression d’une bonne maîtrise des procédés sur les rejets aqueux. Par contre, il n’a pas l’impression que cela soit le cas sur les rejets gazeux.
- M. VEILLEUR (Arianespace) indique que les valeurs limites sont bien cadrées. Concernant les gaz, il convient de noter que ce ne sont que des rejets ponctuels.

**** Le président lève la séance à 12h08 en l’absence de questions supplémentaires. ****